

Séance du conseil municipal du 28 juin 2016

Le conseil municipal, convoqué le 21 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire en date du **28 juin 2016 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL et Céline STEVANOVIC, *adjoints*, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Régis BRAND, Juan Carlos RODRIGUEZ et Isabelle REICHLIN, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Régine BADELET, Roland RICH qui donne procuration à Isabelle REICHLIN, Frédérique EBY qui donne procuration à Serge STIMPFLING.

Françoise MAY qui donne procuration à Dominique STOESSEL ; elle arrive à 21h05.

Arnaud STOESSEL arrive à 20h35.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Contrats à durée déterminée.
4. Admission en non-valeur.
5. Travaux rue de Walheim.
6. Travaux du Club house.
7. Compte-rendu des commissions.
8. Divers.

1) Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

2) Approbation du dernier PV

L'approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2016 est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

3) Contrats à durée déterminée

Accroissement temporaire période estivale :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique de 2^e classe. Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré durant la période estivale.

Le poste est créé pour la période du 29 juin au 29 juillet 2016, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Le Maire est chargé de son recrutement.

Remplacement des congés d'été :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique de 2^e classe. Dans le cadre d'un remplacement d'agent dû aux congés d'été, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps plein, pendant les congés d'été pris en alternance par les adjoints techniques titulaires durant la période estivale.

Le poste est créé pour la période du 25 juillet au 31 août 2016, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Le Maire est chargé de son recrutement.

Accroissement temporaire :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique de 2^e classe. Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré après les vacances.

Le poste est créé pour la période du 1^{er} septembre au 21 octobre 2016, à raison de 17h30 par semaine, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Le Maire est chargé de son recrutement.

4) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Trésorerie d'Altkirch propose d'admettre en non-valeur la créance suivante :

- Anonyme – Périscolaire 2014 : 39,30€

L'admission en non-valeur ne correspond pas à une annulation de titre ; les factures restent dues par le débiteur. De ce fait, si un paiement est réalisé ou obtenu à la conclusion de la procédure, la somme recouvrée sera attribuée systématiquement à la collectivité.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident d'admettre la somme de 39,30 € en non-valeur.

5) Travaux Rue de Walheim

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui sont venu aider les sinistrés lors des épisodes orageux du mois de juin, et notamment Arnaud STOESSEL.

Il est de tout cœur avec les familles ayant subi des dommages.

La réserve communale a bien fonctionné. Le Maire préparera les fiches réflexes durant cet été et organisera une réunion à la rentrée.

Le problème des coulées de boue a été évoqué lors de la réunion de l'Association Foncière ; c'est une chance pour la commune de ne pas avoir de champs de maïs autour du village, les agriculteurs sont prêts à faire une rotation de leurs cultures.

D'autres communes ont été sinistrées de manière très importante. Il faut rapidement essayer de trouver des solutions afin de protéger les habitations.

En ce qui concerne la rue de Walheim, les enrobés sont terminés ; le tablier en haut de la rue a été soulevé lors des fortes pluies : il est proposé d'enlever les enrobés et de mettre du béton afin de solidifier l'ouvrage.

Les places de parking initialement prévues ont été supprimées.

Il faut valider la signalétique de la rue de Walheim (marquage au sol et panneaux). Après discussion, les conseillers, à l'unanimité, décident de :

- Mettre un panneau zone 30 en haut de la rue de Walheim.
- Laisser la priorité à droite au profit de la rue des Vosges.
- Rond-point rue de Walheim/rue des Potiers : pas de marquage, donc appliquer la règle de la priorité à droite.
- Céder le passage pour les riverains de la rue de Tagolsheim.
- Intersection rue de Walheim/rue de la Croix Rouge : céder le passage + rond-point matérialisé au sol + peindre les bordures en blanc devant le n°17 rue de la Croix-Rouge.
- Rappel de la priorité à droite au profit de la rue de la Forêt.
- Mettre un passage piéton rue de la Croix-Rouge vers la rue de la Forêt.

Les travaux devraient être terminés mi-juillet.

Travaux à prévoir dans la rue des Potiers : finition par des bordures (devis environ 2 000.-€) ; reprise des enrobés « mal faits » lors des travaux de branchement du gaz.

Le chemin de Tagolsheim est à refaire (il y a du macadam en dessous).

Il est proposé de poser un revêtement macadam + gravillons dans la rue de Tagolsheim : attente d'un devis.

Les conseillers se questionnent au sujet du busage du fossé (le débit sera-t-il suffisant ? comment le nettoyer régulièrement ?). La commission technique devra étudier cela.

Les lampadaires seront déplacés, un point lumineux est ajouté, les travaux sont limités à l'enveloppe budgétaire votée au dernier conseil municipal à savoir 6000 €.

Dans la rue des Vosges, il est envisagé de mettre du gravillonnage plutôt que des enrobés.

6) Travaux du Club house

Nous avons un devis de presque 25 000 € de l'entreprise PINEIRO pour arracher la partie du bâtiment qui a glissé, refaire le mur et la fondation sur 1m50 de profondeur. Monsieur le

Maire envisage d'ajouter deux puits de béton armé pour consolider cette fondation et a demandé un devis à l'entreprise HARTMANN de Hochstatt.

Monsieur PINEIRO donnera son avis technique. Le conseil se demande s'il faut soulever et étayer la charpente pour faire les travaux, et si c'est compris dans le devis.

7) Compte-rendu des commissions

Monsieur le Maire informe les conseillers que comme Madame Frédérique EBY a démissionné de son poste d'adjoint, elle ne peut plus être présidente de la Commission social, sport et loisirs, scolaire et culture. Madame Céline STEVANOVIC propose de prendre la présidence de cette commission.

Les membres restent les suivants :

Frédérique EBY, Florence LAVAUT, Angélique LIDY, Joël KLEIBER et Régine BADELET.

Compétences : gérer les demandes liées à la vie scolaire et périscolaire en concertation avec les différents intervenants et utilisateurs, mettre en place une politique sociale, éducative culturelle et sportive **intergénérationnelle** en partenariat avec les associations, les forces vives d'Aspach et les acteurs locaux, travailler à la construction d'un lien social durable.

- La rencontre avec la nouvelle équipe de football a eu lieu. Elle se propose de développer une école de foot : une circulaire informera les enfants de l'école, pour que s'inscrivent ceux qui sont intéressés. L'activité aurait lieu le mercredi de 14h30 à 16h30. Il y aurait 2 équipes + 1 équipe de vétérans.
- Commission sociale : Nous fêterons les 100 ans de M. GRIENENBERGER à la mairie entre le 8 et le 12 août. L'UNC et le Club du 3^e âge le fêteront également de leur côté. En septembre nous procèderons à l'inauguration du terrain de pétanque. Le projet d'école associera Mme FALCO aux classes. Les élèves travailleront aussi avec la Maison de la Nature du Sundgau sur le sujet des trames verte et bleue, sur le tri et le recycling art.
- La Commission technique renvoie aux discussions qui ont déjà eu lieu ce jour concernant les travaux rue de Walheim et au Club House.
- La Commission Cadre de vie évoque les difficultés du désherbage liées cette année à une météo particulièrement défavorable et qui sont identiques dans toutes les communes : l'herbe plie et ne s'arrache pas, même avec des passages fréquents. L'essai d'une autre machine prêtée par Agricenter n'ayant pas donné satisfaction non plus, les ouvriers communaux se sont résolus à faire ce travail manuellement. Les abords de la rue de Walheim sont à faire avant le développement des mauvaises herbes : un gazon à pousse lente y sera semé pour limiter l'entretien. Une journée citoyenne sera organisée à l'automne pour planter les talus, deux riverains sont déjà partants. Le cimetière pose quelques soucis d'entretien, les herbes ne pouvant être tolérées dans ce lieu. La FREDON propose la végétalisation avec un gazon spécial sur gravillons, pouvant être tondu. Cette solution a déjà été adoptée dans de nombreuses communes, dont Strasbourg : il faudra aller voir ou faire un essai avant de décider. On peut décider de poser des enrobés, mais c'est plus cher. La commune d'Aspach ne regrette pas de toute façon le choix de l'option « Zéro pesticide » car ceux-ci seront interdits dans toutes les communes à compter du 01/01/2017, et cette fois sans subvention.

- L'implantation à Aspach d'une benne Relais Est de collecte des vêtements et chaussures est proposée. C'est gratuit, il y a juste une convention à signer pour 3 ans.
- Isabelle REICHLIN signale que les orties prennent le dessus sur le talus rue de la Forêt. Ceci est dû au fait que l'entrepreneur est venu plus tard, compte tenu de la météo.
- SIASA : l'inauguration du COSEC a lieu vendredi 1^{er} juillet à 15h avec M. STRAUMANN. Les travaux sont achevés, il reste quelques finitions. Le nouveau bâtiment donne entière satisfaction. La femme de ménage mais aussi le concierge, recruté par le SIASA, permettront de conserver longtemps le bâtiment en bon état, comme à la Palestre. Les transports se passent bien aussi : s'il y a quelques soucis à la rentrée suite à des changements inattendus d'effectifs, il faut faire remonter l'information. Le transport est désormais assuré par la compagnie TRANSDEV, et toujours financé par le Conseil Départemental.
- La commission Jeunesse de la Communauté de Communes d'Altkirch s'est réunie pour décider, pendant cette période transitoire avant la grande Communauté de Communes, de reconduire les tarifs et les TAP (Temps d'activités périscolaires) proposés tels qu'ils étaient l'an dernier, même si toutes les communes n'offrent pas exactement les mêmes prestations. Le PEDT est reconduit pour un an. La Maison de l'Enfance a proposé de faire passer un mini-bus pour emmener les enfants d'Aspach aux activités du mercredi à Altkirch mais les élus craignent un surenchérissement des coûts de fonctionnement, qu'il faut absolument maintenir à leur niveau actuel, suffisamment élevé pour la Communauté de Communes avec le transfert de la compétence.

8) Divers

- La communauté de communes au 1er janvier 2017 regroupera 5 intercommunalités actuelles (schéma 5+2 retenu). Elle porte le nom provisoire de « Communauté de Communes d'Altkirch et environs ». Elle comptera 88 élus pour 64 communes, dont 2 pour Aspach. On ignore encore les modalités pour la parité. La CCA jouera un rôle essentiel, car ses communes fourniront à elles seules 75 % des ressources de la nouvelle CC. Cependant le nombre de représentants d'Aspach ne cesse de diminuer, fait remarquer M. Le Maire.
- La liste des DPU et demandes préalables est présentée au conseil.
- FCTVA : 40 884,21 € restent à percevoir en 2016 car la commune n'a rien touché en 2015. Il y a donc cumul des deux années.
- Courrier de la Préfecture : le Préfet a adressé un courrier à la commune qui, après examen de 4 ratios financiers, nous recommande d'améliorer notre situation financière en augmentant ou en créant différentes taxes, estimant que la moyenne d'imposition à Aspach est inférieure à la moyenne départementale alors que notre endettement s'est accru (suite au prêt pour les travaux rue de Walheim). Le conseil a cependant estimé qu'il était opportun de faire faire ces travaux avant les transferts de compétences liés à la nouvelle intercommunalité et les baisses de dotation, sans quoi rien ne pourrait plus être fait dans notre commune. La situation va mathématiquement s'assainir avec le temps.
- Un trou a dû être fait dans le nouveau trottoir suite à une fuite d'eau, probablement due à un caillou qui a percé la canalisation lors des vibrations. Véolia prévenu par la mairie samedi, n'est intervenu que dimanche.
- Le logement du presbytère se libère à partir du 1er septembre. Il faut trouver rapidement un nouveau locataire.

- Régis BRAND déplore le manque de civisme de certains riverains du chemin du Riedweg qui jettent le gazon sur le chemin ou les écoulements (aggravant du même coup les effets des coulées de boue et inondations récentes) ou même le brûlent.
- Evacuation des eaux de pluie : il faut vérifier les fossés, il reste une cuvette à égaliser, fermer au niveau de la barrière pour conduire l'eau, régler le problème des grilles (enlever les grilles s'il y en a à l'intérieur de la conduite). Une recherche de solution sera conduite avec l'Association Foncière. Elle passera de toute façon par la bonne volonté et la coopération de tous les acteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.